



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE PRAXIS
SOCIALE



Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (D.E. A.E.S.) Une profession de proximité et d'accompagnement au quotidien

L'AES réalise un accompagnement éducatif et social au quotidien, visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie, quelle qu'en soit l'origine ou la nature, qu'il s'agisse de difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie, aux conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, en permettant à la personne de définir et de mettre en œuvre son projet de vie.

(Décret et arrêté du 30/08/2021).

Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe pluriprofessionnelle et sous la responsabilité d'un professionnel encadrant ou référent, il participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés.

Il est attentif à établir une relation bienveillante de proximité, en fonction des capacités et des potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales). Il soutient et favorise la communication et l'expression de la personne qu'elle soit verbale ou non verbale. Il participe à son bien-être physique et psychologique dans les différentes étapes de sa vie. Il contribue à prévenir la rupture et/ou à réactiver le lien social.

Selon son contexte, il inscrit son action dans le cadre d'un projet institutionnel ainsi que du projet personnalisé d'accompagnement, en lien avec les familles et les aidants.

La formation au diplôme d'Accompagnant Educatif et Social

Présentation et objectifs :

Pour répondre à la diversité des situations d'accompagnement et aux possibilités de mobilité professionnelle, le diplôme se compose d'un socle de cinq blocs de compétences.

L'AES contribue à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile ou au sein d'une structure.

L'AES facilite, favorise et participe à l'autonomie des enfants et des jeunes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage et les activités culturelles, sportives, artistiques ou de loisirs.

La formation se déroule sur 20 mois du **03 octobre 2022 au 31 mai 2024**.

Elle alterne 2 modalités, l'une théorique et l'autre pratique avec des temps d'évaluation et de certifications.



A la fin de ce parcours de formation théorique et pratique, le candidat sera :

- capable d'accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité
- capable d'accompagner à la vie sociale et relationnelle de la personne
- capable de se positionner en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention
- capable de travailler en équipe pluriprofessionnelle
- capable de gérer les risques et traiter des informations liées à l'accompagnement de la personne

Lieux d'intervention :

- Domicile de la personne accompagnée (emploi direct ou service d'aide et d'accompagnement à domicile SAAD, SSIAD, SAP, SPASAD...), interventions par le biais de services d'accompagnement à la vie sociale ou services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAVS, SAMSAH), etc.
- Maisons de retraite, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), Accueil de jour
- Structures d'accueil et d'hébergements pour personnes adultes handicapées (foyer d'hébergement, de vie, d'accueil médicalisé...), FAM, FAS, MAS et pour enfants (maison d'enfants à caractère social, institut médicoéducatif...), MECS, ITEP, IME, MRS,
- Structures d'insertion (centres d'hébergement et de réinsertion sociale, etc...), CHRS...
- Structures d'accueil de la Petite Enfance, établissements d'enseignement et de formation, d'emploi et d'activités culturelles.

Prérequis, contenus et modalités d'évaluation

Prérequis :

La formation conduisant au DEAES est ouverte aux candidats sans condition de diplôme ou de niveau d'étude préalable. Les candidats devront être âgés de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation, en cas de réussite aux épreuves d'admission (être majeur pour signer un contrat de professionnalisation et/ou une convention de stage).

Des dispenses ou allègements sont possibles en fonction des diplômes des candidats.

Contenus et évaluations :

La formation se décompose en 5 domaines de formation (DF) auxquels sont associés 5 blocs de compétences.

Chaque bloc de compétences doit être validé séparément en remplissant **deux conditions** :

- Obtenir une moyenne au moins égale à 10/20 aux épreuves associées à chaque bloc
- Avoir acquis à la fin du parcours de formation pratique toutes les compétences portées par le référentiel de compétences (cf. annexe 1 de l'arrêté du 30 août 2021, document téléchargeable sur le site de Praxis)

Les blocs de compétences sont acquis à titre définitif.

Bloc de compétences	Durée
Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne Modalités d'évaluation <ul style="list-style-type: none">- Epreuve écrite : étude de cas pratique (sujet défini au niveau régional) Note coefficient 2- Présentation orale d'un dossier de pratique professionnelle Note coefficient 1	112h (16 journées dont 2,5h de certification)
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité Modalités d'évaluation <ul style="list-style-type: none">- Epreuve orale : étude d'un cas pratique à partir d'un sujet tiré au sort permettant au candidat d'exposer une démarche et les modalités de réalisation des actes d'accompagnement de la personne dans ses actes de la vie quotidienne. Note coefficient 1	91h (13 journées dont 1h de certification)
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne Modalités d'évaluation <ul style="list-style-type: none">- Epreuve orale : présentation à partir d'un document élaboré par le candidat d'un projet d'animation sociale et citoyenne à partir d'une situation de stage. Note coefficient 1	105h (15 journées dont 30mn de certification)
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention Modalités d'évaluation <ul style="list-style-type: none">- Epreuve orale : présentation d'une étude de situation vécue en stage à partir d'un document élaboré par le candidat en lien avec le projet de la personne. Note coefficient 1	147h (21 journées dont 30mn de certification)
Bloc 5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne Modalités d'évaluation <ul style="list-style-type: none">- Epreuve écrite : épreuve sur table portant sur les modalités de transmission et de communication relevant d'une situation définie. Note coefficient 1	91h (13 journées dont 1,5h de certification)
AFGSU : Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) - Niveau 2	21h (3 journées)

Modalités organisationnelles

Dépôt de dossiers de candidatures :

Etude de dossiers : par une commission composée de formateurs et de représentants professionnels du secteur Médico-Social (dossier de candidature + lettre de motivation manuscrite + Curriculum Vitae détaillé et à jour).

Epreuve Orale (sauf pour les personnes admises de droit)¹ :

Elle consiste en un entretien de 30 minutes, avec un jury composé d'un représentant du secteur professionnel et d'un formateur, à partir de la lettre de motivation renseignée par le candidat et jointe au préalable au dossier d'inscription.

Seuls les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 peuvent être admis en formation.

Entretien de positionnement pour les personnes admises de droit :

« *Un entretien de positionnement* » de 30 minutes, avec un jury composé d'un représentant du secteur professionnel et d'un formateur.

Frais d'admission : 150 € (étude de dossiers et entretien de positionnement)

Notre école et différents sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. En ce qui concerne les autres types de handicap, nous sommes à l'écoute de votre projet et besoins. N'hésitez pas à nous contacter.

Parcours pédagogiques personnalisés :

Le Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social est un diplôme de niveau 3 structuré en cinq blocs de compétences éligible au CPF (Compte Personnel de Formation). Il peut être obtenu en tout ou partie par la voie de la formation initiale (12 mois), par la voie de l'apprentissage ou par la voie de la formation professionnelle continue (20 à 24 mois) ou par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), ou dans le cadre de parcours complets ou partiels (dans le cadre d'un parcours partiel, le candidat n'est pas tenu de présenter l'ensemble des blocs de compétences constituant le diplôme).

Débouchés

Les AES pratiquent leur métier dans de nombreuses structures comme les associations d'aide à domicile, le secteur associatif, les communes, les centres communaux d'actions sociales (CCAS), les entreprises privées d'aide à la personne, les structure d'accueil de la petite enfance. Ils exercent principalement leur activité en internat ou en semi internat dans des établissements médico-sociaux comme les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), les Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogique (ITEP), les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), ou dans les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

¹ **Arrêté du 30 août 2021 relatif au DEAES : Art. 2.** – « Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature: 1o Les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés en annexe V du présent arrêté; Ces candidats peuvent bénéficier d'allègement(s) de formation ou de dispense(s) de formation et de certification à certains blocs de compétences. 2o Les lauréats de l'Institut de l'engagement; 3o Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation; 4o Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles; 5o Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaine(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des anciennes dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles, du diplôme d'Etat d'aide médico psychologique ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale. Ces candidats bénéficient d'un entretien de positionnement avec l'établissement de formation. En cas de saturation des places disponibles par des candidats relevant des cinq situations mentionnées à l'alinéa précédent, l'établissement de formation pourra retenir en priorité les candidats ayant acquis l'un des titres ou diplômes mentionnés en annexe V du présent arrêté par ordre d'ancienneté de leur délivrance. »

Evolution de carrière

Les AES peuvent préparer une autre spécialité par le biais de la formation continue. Ils ont également la possibilité en se formant de devenir aide-soignant, auxiliaire de puériculture, moniteur éducateur, assistant de vie aux familles ou technicien de l'intervention sociale et familiale. Il existe un protocole d'allègements et dispenses pour les AES quand ils souhaitent obtenir certains diplômes (plus de renseignements sur prise de rendez-vous).

Financement de la formation

Diverses possibilités de prises en charge financière selon situation et projet.

- **Demandeur d'emploi** : Financement possible par Pôle Emploi, le CPF et le Conseil Régional, sous réserve d'appel à projet.
- **Salariés en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage** : co-financement possible par l'OPCO de l'employeur.
- **Situation d'emploi (formation professionnelle continue)** : Co-financement possible par l'OPCO de l'employeur, le CPF et d'autres partenaires éventuels.

Frais d'inscription pour l'entrée en formation : 150 €

Coût de la formation : environ 7265 € (prévisionnel)

Modalités pratiques

Modalités de déroulement : présentiel et distanciel

Modalités d'évaluation : cf. tableau des domaines de formation ci-dessus

Horaires de formation : 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Effectifs mini et maxi : 8 minimum – 45 maximum

Lieu de déroulement : Site Schlumberger – 4 rue Schlumberger – 68200 Mulhouse

Site Kennedy – 22 avenue Kennedy – 68200 Mulhouse

Notre école et différents sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. En ce qui concerne les autres types de handicap, nous sommes à l'écoute de votre projet et besoins. N'hésitez pas à nous contacter.

Calendrier et échéances

Pour une rentrée le 3 octobre 2022 :

Session 1 :

Possibilité de déposer des candidatures **jusqu'au 10 juin 2022**

Étude de dossiers : 17 juin 2022

Epreuve orale d'admission ou entretiens de positionnement : 30 juin 2022

Session 2 :

Possibilité de déposer des candidatures **jusqu'au 09 septembre 2022**

Étude de dossiers : 13 septembre 2022

Epreuve orale d'admission ou entretiens de positionnement : 20 septembre 2022

Pour plus de renseignements nous contacter.

Contacts et renseignements

Katia ABOU NASR

Responsable de Formation

☎ : 03 89 33 57 15

✉ : k.abounasr@praxis.alsace

Carmelina IACOBOZZI

Assistante de formation

☎ : 03 89 33 57 94

✉ : c.iacobozzi@praxis.alsace

Plus d'informations

Sur le site de l'Ecole : www.praxis.alsace

Documents à télécharger :

- Contenu détaillé des différents domaines de formation
- Dossier de candidature dès ouverture de la session
- Trame pour la lettre de motivation
- Règlement d'admission
- Bulletin d'inscription
- Arrêté du 30 août 2021 relatif au DE AES



Ecole Supérieure de Praxis Sociale
4 Rue Schlumberger
68200 Mulhouse
Tél. +33(3)89 33 20 00